

# Crédit Foncier du Cameroun

DECISION 3552 <sup>N°</sup> 2024/DG/DAG/SDPA/SMA DU... 30 AVR. 2024 ..... PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE SECOURS ET LA FOURNITURE DES BANDES PASSANTES Y RELATIVES AU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

## LE DIRECTEUR GENERAL DU CREDIT FONCIER DU CAMEROUN

- Vu** la Constitution
- Vu** la Loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- Vu** la Loi 2017/011 du 12/07/2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le Décret n°77/140 du 13 mai 1977 portant création et organisation du CFC, modifié et complété par le Décret n° 81/236 du 17 juin 1981 ;
- Vu** le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le Décret n°2012/084 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **MISSI Jean-Paul M à N** au poste de Directeur Général du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2012/085 du 09 mars 2012 portant nomination de Monsieur **TJONOOG Jean-Calvin** au poste de Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier du Cameroun ;
- Vu** le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu** l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CFC/CIPM/2024 du 21/02/2024 pour la réalisation d'une infrastructure d'interconnexion de secours et la fourniture des bandes passantes y relatives au Crédit Foncier du Cameroun

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: Le marché consécutif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/CFC/CIPM/2024 du 21/02/2024 pour la réalisation d'une infrastructure d'interconnexion de secours et la fourniture des bandes passantes y relatives au Crédit Foncier du Cameroun est attribué à l'entreprise ci-après :

N° du lot	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Unique	<b>MTN CAMEROUN LIMITED</b> BP : 15574 Douala-Cameroun Tél : 679 00 90 00 / 679 00 90 45	<b>Trente-quatre millions quatre cent soixante-trois mille deux cent dix-sept (34 463 217)</b>	<b>Quatorze (14) mois</b>

**Article 2**: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

### Ampliations :

- MINMAP
- CA CFC
- ARMP (JDM)
- Président CIPM
- Chrono
- Affichage
- Intéressés.

